



« CATINOUE ET JACOUTI »

Animation Récréative

ENTRE LES SOUSSIGNES,

Mr ou Mme
Adresse.....
Téléphone.....
Agissant au nom de.....
En sa qualité de

ET

ATELIER 81 – Route des Crêtes – 81500 GIROUSSENS

Président : Mr CHAMBERT Jean-Claude - Téléphone : 06.10.66.05.44

Agissant au nom de la Troupe Atelier 81, d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

1 - L'employeur engage la troupe aux conditions suivantes :

- Lieu :
- Date :
- Motif : Spectacle « Catinou et Jacouti »
- Heurs de passage :

2 - Les repas avant la représentation sont à la charge de l'organisateur pour 3 comédiens et 3 techniciens.

3 - Les taxes, droits d'auteur afférents au spectacle sont exclusivement à la charge de l'organisateur (S.A.C.D. Albi).

4 – La signature des comédiens agissant au nom du groupe les engage tous vis-à-vis de l'organisateur.

5 – Les cas de force majeure pouvant annuler la représentation sont ceux reconnus par la législation.

6 – Il est précisé que la pluie ou le mauvais temps ne constituent pas un cas de force majeure (excepté la neige ou le verglas). En cas de manifestation en plein air, l'organisateur se doit de prévoir une salle couverte de repli, le salaire restant dû à la troupe que le spectacle ait lieu ou non.

7 – La troupe se réserve cinq entrées au spectacle pour une éventuelle vente de ce spectacle.

8 – Une scène de 9m/6m et 3m de hauteur minimum est indispensable.

9 – 2 personnes pour la manutention après le spectacle sont nécessaires.

10 – Les comédiens engagés sont Marie-Line Cauquil (Catinou), Jean-Claude Chambert (Jacouti), Christian Escribe (Julou).

11 – Conditions particulières :
.....
.....
.....

Fait à en exemplaires le / / 2016

Signature de l'organisateur
Précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Signature du responsable de la troupe
Précédée de la mention
« Lu et approuvé »